

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**ECONOMIE ALTERNATIVE APPLIQUEE A L'ECO-
SOLIDARITE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

CODE : 791104U32D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 708

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du xxxx,
sur avis conforme de la Commission de concertation

ECONOMIE ALTERNATIVE APPLIQUEE A L'ECO-SOLIDARITE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'appréhender les modes de financement alternatif de projets liés au développement durable ;
- ◆ de porter un regard critique sur les aspects économiques en tant qu'acteur de l'éco-solidarité.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1 Capacités

En Notions d'économie appliquées à l'éco-solidarité

- ◆ décrire une théorie économique :
 - ◆ en la contextualisant dans le cadre du développement socio-économique de l'Europe contemporaine,
 - ◆ en s'aidant de concepts de la micro-économie ou de la macro-économie ;
- ◆ appréhender la situation financière globale d'une entreprise et de présenter succinctement ses performances.

2.2 Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite des unités d'enseignement « **Notions d'économie appliquées à l'éco-solidarité** », n° **791103U32D1**, classée dans l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

pour une initiative éco-solaire, en respectant l'éthique professionnelle, en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,

- ◆ d'identifier le mode de financement et d'en préciser les différentes composantes ;
- ◆ d'appliquer le principe du « coût d'opportunité » ;
- ◆ de relever les enjeux pour le développement durable ;
- ◆ de se positionner en tant qu'acteur de l'éco-solidarité.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1 Economie alternative

- ◆ de caractériser l'économie alternative, ses valeurs et ses principes ;
- ◆ de décrire les principaux modèles d'économie alternative (économie collaborative, microcrédit, capitalisme naturel, économie circulaire, économie de fonctionnalité...);
- ◆ d'expliquer les principes, les valeurs et les objectifs du développement durable ;
- ◆ d'expliquer la notion de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) en abordant notamment, la genèse du concept, sa perspective internationale, les grandes préoccupations humaines, les solutions en termes d'éco-innovation ;
- ◆ d'expliquer les principes du modèle coopératif, le rôle de l'Alliance Coopérative internationale et les modalités d'agrément des organisations à finalité coopérative ou sociale.

4.2 Economie alternative : Séminaire

- ◆ d'explorer des exemples variés de financements alternatifs (crowdfunding, microcrédit...) de situations exemplatives issues du champ de l'éco-solidarité :
 - ◆ en les caractérisant,

- ◆ en appliquant le principe du « coût d'opportunité » au regard du type d'organisation concernée (société, association...) ainsi que de son profil et de ses besoins,
- ◆ en tenant compte des caractéristiques et des étapes d'un projet,
- ◆ en cernant les différents aspects du développement durable,
- ◆ en relevant les aspects d'innovation sociale,
- ◆ en confrontant et en débattant les enjeux et les opportunités,
- ◆ en portant un regard critique et éthique,
- ◆ en élaborant un positionnement en tant qu'acteur de l'éco-solidarité,
- ◆ en justifiant son positionnement en tant qu'acteur de l'éco-solidarité.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences issues d'une expérience professionnelle actualisée dans le domaine en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le séminaire, il est recommandé de ne pas dépasser 15 étudiants par groupe.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Economie alternative	CT	B	36
Economie alternative : Séminaire	CT	F	36
7.2. Part d'autonomie		P	18
Total des périodes			90